

Zinguerie



Le titulaire de cette mention complémentaire peut travailler en atelier ou sur chantier. Il est capable de réaliser tous ouvrages de **zinguerie** et d'assurer leur maintenance ou leur entretien en tenant compte des impératifs de qualité, de temps et de sécurité.

La qualification de ce diplômé s'applique aux ouvrages de protection contre les eaux de pluie et aux ouvrages de collecte et d'évacuation de ces eaux, en dehors des travaux de couverture proprement dite.



DIPLÔME

Titre Professionnel enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles et homologué **de niveau V**



PROGRAMME

→ FORMATION PRATIQUE

- Réalisation d'ouvrages en zinc de protection des eaux de pluie en couverture.
- Réalisation, fixation et entretien des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux de toiture: zinc, cuivre, PVC...
- Restauration d'ouvrages en zinc pour la couverture des bâtiments.
- Connaissances liées au métier de zingueur : écoulement des eaux, effet des conditions climatiques, résistance mécanique, thermique, tracé de dessin et relevés, organisation du travail en sécurité, travail en hauteur.

→ FORMATION THÉORIQUE

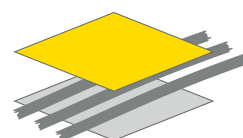
Modules professionnels

- Les systèmes de conceptions et de construction (identification de la nature des supports, vérification de la compatibilité des matériaux avec les supports ...)
- Connaissances des différents matériaux (leurs caractéristiques, leurs comportements ...)
- Analyse de situation et recherche d'une solution technique, organisationnelle et humaine
- Connaissances scientifiques, techniques et réglementaires (isolation, résistance des matériaux, calculs appliqués au métier, lectures de plans, tracés...)
- Connaissance du monde professionnel (administratif, juridique et technique)



CALENDRIER

- 1 an en alternance entre l'entreprise et le CFA
- 2 semaines en entreprise et 1 semaine au CFA



**BTP CFA
GIRONDE**

Le réseau de l'apprentissage BTP



ADMISSION

Titulaires d'un CAP de Couvreur, Charpentier Bois ou Installateur sanitaire, après étude du dossier. Justifiant d'un niveau de compétences acquises en entreprise ou une expérience professionnelle significative

Avant l'entrée en formation, la signature d'un Contrat d'Apprentissage ou de Professionnalisation est nécessaire.



PUBLIC

→ Jeunes h/f, âgés de 16 à 30 ans



ENTREPRISES

Toutes les entreprises du bâtiment peuvent être concernées par cette formation (petites, moyennes et grandes entreprises).



RÉMUNÉRATION

Elle varie en fonction de l'âge et de la progression dans le parcours de formation de l'alternant (il s'agit d'un pourcentage du SMIC).



NOS + FORMATION

- SST Sauveteur Secouriste du Travail
- PRAP Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- R.408 Montage /utilisation d'échafaudage



LIEU DE FORMATION

26 avenue du Port du Roy - 33290 Blanquefort

Possibilité d'hébergement et de restauration sur place



CONTACT

Point Conseil BTP

05 56 35 12 28

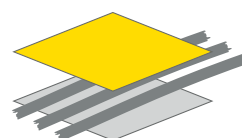
contact.btpcfa33@ccca-btp.fr

www.btpcfa-aquitaine.fr

DES RÉSULTATS QUI PARLENT !

✓ **85 %**
TAUX MOYEN DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS

✓ **75 %**
TAUX MOYEN D'INSERTION
PROFESSIONNELLE À 7 MOIS



**BTP CFA
GIRONDE**

Le réseau de l'apprentissage BTP